Date: jeu. 7 oct. 2021 à 19:40

Auteur:

FNE Hauts-de-France

Sujet:

Déposition Gigafactory Douvrin

Message:

Complément de déposition AVIS de FNE Hauts-de-France PROJET DE GIGAFACTORY

Ce projet, avec son site « jumeau » à Kaiserlautern et le centre de recherche à Bruges, est d'une grande importance financière et industrielle, dans le cadre de la transition énergétique et l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, pour produire 500 000 batteries par an à Douvrin et en Allemagne.

Il participera à la ré-industrialisation de cette partie du territoire qui souffre de la fermeture de certaines usines comme celle de Bridgestone à Béthune ou de la perte de production (Française de mécanique). Les attentes de la population sont très fortes sur ce point et il est indispensable que les promesses d'emplois soient effectives avec la création d'une nouvelle filière de formation adaptée à la fabrication de ces nouveaux véhicules.

Ce projet pose la question de la mobilité de demain et, à ce titre, doit relever de l'excellence. Nous considérons que la localisation sur le site de Douvrin proche des centres de production de VH Renault et Toyota et une usine PSA Saft est favorable et permet d'éviter une nouvelle artificialisation des sols et minimise les impacts sur la biodiversité.

Ce projet est également positif pour renouveler à raison d'environ 2 millions de véhicules par an, le parc vieillissant des 32 millions des voitures en circulation en France et réduire les émissions de polluants liées aux moteurs thermiques.

Si le déroulement de la CPDP a permis d'avoir des réponses à certains questionnements, nous tenons à attirer l'attention sur les points suivants.

• 1. Dépendances extérieures

Si nous ne serons plus dépendants des productions de batteries asiatiques en particulier avec les risques de rupture d'approvisionnement comme c'est le cas actuellement avec les composants électroniques qui paralysent la fabrication des véhicules, nous le serons pour l'approvisionnement en terres et métaux rares nécessaires à la fabrication des batteries. Il paraît donc indispensable de développer à grande échelle la filière de recyclage des équipements électroniques usagers. Il est également indispensable de s'assurer du respect par les fournisseurs de ces matériaux et terres rares de la réglementation européenne sur les conditions sociales, financières et humaines des employés de ces entreprises.

• 2. Production et usage des véhicules électriques

Le développement de la filière des véhicules électriques doit s'accompagner du développement de la production et du stockage d'électricité verte sous peine de rater la transition vers les énergies renouvelables si cette production continue de reposer en grande partie sur les énergies non renouvelables : uranium, gaz et pétrole.

• 3. Impacts environnementaux

Le projet de construction de batteries pour les véhicules électroniques doit être complété par un projet de recyclage de ces batteries en fin de vie pour compléter la boucle fabrication-recyclage. Il ne serait pas acceptable que cette partie du processus soit délocalisée vers des pays à bas coût salarial.

• 4. Commercialisation des véhicules électriques

La transition vers les véhicules électriques ne pourra se faire que si leur coût pour le consommateur s'aligne sur celui des véhicules thermiques actuels et devient accessible à toute la population. Il est important que les promoteurs du projet répondent à cette exigence.

• 5. Logistique

Si ce projet s'inscrit dans la transition énergétique, il est indispensable que la logistique interne s'inscrive dans cette démarche et substitue le transport uniquement routier entre usines par un transport multimodal afin de réduire l'empreinte carbone de cette production.

• 6. Commission de suivi

Nous souhaitons la mise en place d'une commission de suivi pour nous assurer que les promesses faites soient bien tenues.